

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 9^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, tenue le 5 septembre 2023 à 19h30 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Madame Véronique Hince

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la greffière-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-126-05-09-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 8 août 2023;
- Adoption des comptes;
- Comité Bellefeuille – Adoption du compte rendu de la réunion du 29 août 2023 (Authier, Authier-Nord et Chazel);
- Comité Bellefeuille – Adoption du compte rendu de la réunion du 29 août 2023 (Authier et Authier-Nord);
- Adoption des états financiers au 31 mars 2023;
- Rapport d'inspection de nos assureurs;
- Adoption de l'appel d'offre 2023-04 concernant la nomination d'un auditeur externe;
- Adoption de l'offre d'Entremise;
- Résolution concernant le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 92024-2028) – Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Renouvellement de l'entente de service aux personnes sinistrées;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Adoption de l'appel d'offre 2023-05 concernant l'entretien des chemins d'hiver 2023-2024;
- Adoption de l'appel d'offre 2023-06 concernant le déneigement des infrastructures municipales 2023-2024;

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET TOURISME

- Aide financière pour le Musée École du Rang 2 d'Authier;
- Dépôt de la demande PSPS « Métier à tisser pour le club d'artisanat »;

URBANISME

- Résolution adoptant l'offre de révision du plan et des règlements d'urbanisme présenté par la MRCAO;

PAROLE AU MAIRE

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION ET FINANCES

No-127-05-09-23

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 8 août 2023:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Véronique Hince, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-128-05-09-23

Adoption des comptes:

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 25,519.70 \$ pour le mois d'août 2023 ainsi que les salaires pour la période d'août 2023 pour un montant de 6,573.87 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

No-129-05-09-23

Comité Bellefeuille – Adoption du compte-rendu de la réunion du 29 août 2023 (Authier, Authier-Nord et Chazel) :

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Véronique Hince, d'adopter le compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille soit celle du 29 août 2023.

Adopté

No-130-05-09-23

Comité Bellefeuille – Adoption du compte-rendu de la réunion du 29 août 2023 (Authier et Authier-Nord):

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Angèle Auger, d'adopter le compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille soit celle du 29 août 2023

Adopté

No-131-05-09-23

Comité Bellefeuille – Adoption des états financiers au 31 mars 2023 :

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur François Deschênes, que la municipalité d'Authier, déléguée, sur recommandation du comité Bellefeuille, sur proposition dûment appuyé:

IL EST RÉSOLU d'accepter les états financiers au 31 mars 2023, tels que préparés par la Firme Daniel Tétreault, CPA.

Adopté

Rapport d'inspection de nos assureurs :

Madame Rachel Barbe, dépose le rapport d'inspection fait par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec. Il y est question des travaux à effectuer suite à une visite d'un inspecteur.

No-132-05-09-23

Adoption de l'appel d'offre 2023-04 concernant la nomination d'un auditeur externe :

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Madame Cindy Demers, d'autoriser l'envoi de l'appel d'offre 2023-04 tel que présenté. L'ouverture se fera à 10h00 jeudi le 28 septembre 2023 au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

Adopté

No-133-05-09-23

Adoption de l'offre d'Entremise :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'accepter l'offre d'Entremise pour l'aménagement du sous-sol du bureau municipal. Ce dernier est au montant de 15,711.33 taxes incluses.

Adopté

No-134-05-09-23

Résolution concernant le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada :

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

CONSIDÉRANT que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompier, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Madame Cindy Demers et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Authier demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- **DE CONCLURE** dès le début de l'automne, une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- **D'AUGMENTER** les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- **DE N'AJOUTER** aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- **DE PERMETTRE** le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- **DE RENDRE** admissible les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Madame Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Monsieur Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec l'honorable Monsieur Pablo Rodriguez, au député d'Abitibi Est de l'Assemblée nationale Monsieur Pierre Dufour, au député de l'Abitibi-Témiscamingue à la Chambre des communes, Monsieur Sébastien Lemire, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

No-135-05-09-23

Renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyer par Monsieur François Deschênes, de renouveler l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne du Québec, au montant de 225.00 \$

Adopté

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

No-136-05-09-23

Adoption de l'appel d'offre 2023-05 concernant l'entretien des chemins d'hiver 2023-2024 :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser l'envoi de l'appel d'offre 2023-05 tel que présenté. L'ouverture se fera à 10h00 jeudi le 28 septembre 2023 au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

Adopté

No-137-05-09-23

Adoption de l'appel d'offre 2023-06 concernant le déneigement des infrastructures municipales 2023-2024 :

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser l'envoi de l'appel d'offre 2023-06 tel que présenté. L'ouverture se fera à 10h00 jeudi le 28 septembre 2023 au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET TOURISME

No-138-05-09-23

Aide financière pour le Musée École du Rang 2 d'Authier :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Cindy Demers, d'octroyer la somme de 2,000.00 \$ au Musée École du Rang 2 d'Authier à titre d'aide financière pour l'année 2023.

Adopté

No-139-05-09-23

Dépôt de la demande PSPS « Métier à tisser pour le club d'Artisanat »

ATTENDU QUE le prochain dépôt de projet au Fonds Région et Ruralités est le 14 septembre 2023;

ATTENDU QUE La municipalité d'Authier souhaite déposer le projet "Métier à tisser pour le club d'artisanat";

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier veut utiliser ce programme d'aide financière afin d'offrir des services de proximités à la population d'Authier;

ATTENDU QUE ce projet est la priorité locale numéro 1 de la Municipalité d'Authier pour ce dépôt de projet;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Madame Cindy Demers, que la municipalité d'Authier présente au programme P.S.P.S. : « Métier à tisser pour le club d'artisanat »;

QUE Madame Rachel Barbe, directrice générale, Madame Nathalie Ayotte, adjointe et Madame Maude Bergeron, agente de développement rural soient autorisées à travailler sur le projet « Métier à tisser pour le club d'artisanat » et que Madame Rachel Barbe soit autorisée à déposer le projet et à signer tous les documents s'y rattachant.

Adopté

URBANISME

No-140-05-09-23

Résolution adoptant l'offre de révision du plan des règlements d'urbanisme présenté par la MRCAO :

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et la MRC, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme nécessaire pour assurer la conformité avec celui-ci ;

ATTENDU QUE le 18 janvier 2022, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé à la municipalité d'Authier une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2023, pour adopter les règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur François Deschênes et unanimement résolu:

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de la MRC d'Abitibi-Ouest pour réviser le plan et les règlements d'urbanisme et la municipalité d'Authier;
- **D'AUTORISER** Madame Rachel Barbe, directrice générale, de signer les documents requis.

Ladite offre de service fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici au long reproduit.

Adopté

PAROLE AU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

Comité Jeunesse	:	▪	Rien.
O.M.H.	:	▪	Rien.
Comité Bellefeuille	:	▪	Rien.
M.R.C.	:	▪	Rien.
Régie des déchets	:	▪	Rien.
Musée École du Rang 2	:	▪	Rien.
Âge d'Or	:	▪	Rien.
Régie des incendies	:	▪	Rien.
MADA & PFM	:	▪	Rien.
Centre plein-air	:	▪	Rien.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

No-141-05-09-23

Clôture :

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de l'assemblée à 20h50.

Yvon Gagné, maire

Rachel Barbe, greffière-trésorière